



Devenez membre du Comité AIPCR-Québec!

Les droits des membres collectifs¹

L'adhésion à l'Association donne, à un membre collectif, le droit de :

1. recevoir quatre exemplaires de chaque numéro de la revue de l'Association;
2. avoir accès, à un tarif réduit, aux autres publications et productions de l'Association;
3. avoir accès à l'espace membres du site Internet et de recevoir la lettre électronique de l'Association;
4. nommer deux représentants au Congrès mondial de la route qui bénéficieront chacun du taux d'inscription réduit au congrès, à condition que la cotisation ait été payée pendant les trois dernières années;
5. nommer un représentant au Congrès international de la viabilité hivernale qui bénéficiera du taux réduit d'inscription au congrès, à condition que la cotisation ait été payée pendant les trois dernières années;
6. recevoir un exemplaire des actes de chaque congrès;
7. assister à l'Assemblée générale annuelle des membres de l'AIPCR-Québec.

Les droits des membres personnels²

L'adhésion à l'Association donne, à un membre à titre personnel, le droit de :

1. recevoir un exemplaire de chaque numéro de la revue de l'Association;
2. avoir accès, à un tarif réduit, aux autres publications et productions de l'Association;
3. avoir accès à l'espace membres du site Internet et de recevoir la lettre électronique de l'Association;
4. bénéficier d'un droit d'inscription au taux réduit au congrès mondial de la route et au congrès international de la viabilité hivernale, à condition que sa cotisation ait été payée pendant les trois dernières années;
5. recevoir les actes du congrès mondial de la route et du congrès international de la viabilité hivernale, à condition que sa cotisation ait été payée pendant les quatre dernières années.
6. assister à l'Assemblée générale annuelle des membres de l'AIPCR-Québec.

Tarif 2014 : 845 \$ + les taxes applicables

Membre collectif

Nom :

Titre :

Organisme :

Adresse :

Ville :

Téléphone :

Courriel :

2^e représentant (Membre collectif)

Nom :

Titre :

Adresse :

Ville :

Téléphone :

Courriel :

Tarif 2014 : 105 \$ + les taxes applicables

Membre personnel

Prénom :

Code postal :

Télécopieur :

Prénom :

Code postal :

Télécopieur :

¹ Est reconnu membre collectif toute association, entreprise privée, institution d'enseignement ainsi que tout centre de recherche ou autre, qui, intéressé(e) par les questions liées à la route et au transport routier, s'inscrit à ce titre.

² Est reconnu membre personnel tout individu qui, sur une base individuelle et en son nom propre, s'inscrit à ce titre.

Les cotisations de l'AIPCR-Québec sont gérées par l'Association québécoise des transports (AQTr). Veuillez faire parvenir votre paiement à l'ordre de l'AQTr, accompagné du formulaire rempli, à l'adresse suivante :

1255, rue University, bur. 200 – Montréal (Québec) H3B 3B2

Pour information : www.aqtr.qc.ca – info@aqtr.qc.ca – t. 514 523-6444 – f. 514 523-2666